

Sainte-Thérèse, le 5 août 2015

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le terrain situé sur le lot P-11, rang 7, à  
Sainte-Marguerite-du-lac-Masson

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande verbale d'accès aux documents, reçue le 27 juillet  
dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 28 mai 2008, 7 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des  
articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la  
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en  
pièce jointe une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au  
numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (8 pages)

**1. Identification**

Date de l'inspection : <small>année - mois - jour</small>	2008-05-28	Heure d'arrivée : 9h29	Heure de départ : 11h17
Date de rédaction : <small>année - mois - jour</small>	2008-06-02	No dossier (gestion documentaire) : 7430-15-01- 0228-00	
Technicien: Marc Guénette		Accompagné de :	
No intervention (SAGO) : 300436730		No document (SAGO) (facultatif): 400	

**Motif de l'inspection**

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Des travaux de remblayage auraient présentement lieu dans un milieu humide sur le terrain art. 53-54  
chemin Pierre-Péladeau, près du lac Lucerne.

**Plainte**

No de demande (SAGO) : 200211133	Rétroinformation : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.	Date : 2008-06-04

**Coordonnées du lieu**

Adresse du lieu inspecté : Terrain riverain au lac Lucerne Chemin Pierre-Péladeau Lot P-11, rang 7, canton Wedford Sainte-Marguerite-du-lac-Masson	Adresse postale (si différente) :  art. 53-54
No du lieu (SAGO): X2104201	Type de lieu :
Responsable du lieu :	No intervenant (SAGO) : Y2072753

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	Téléphone
Manon Desloges	Responsable de l'environnement, mun. Sainte-Margurite-du-lac-Masson	450-228-2543, poste 238
François Tremblay	propriétaire	819-681-0743

**Pièces annexées**

**Échantillons**

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	7		<input type="checkbox"/> eau		
<input checked="" type="checkbox"/> croquis	1		<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

## 2. Description de l'inspection

### Faits constatés

Le terrain est situé entre le chemin Pierre-Péladeau et le lac Lucerne. La topographie du terrain, du chemin Pierre-Péladeau jusqu'au lac Lucerne est caractérisée par un talus, suivi d'une dépression remplie d'eau et d'un plateau sablonneux (photo 1).

Au niveau de la dépression, il y avait présence d'eau à la surface. La végétation était composée principalement d'herbacée et de quelques saules arbustifs (photo 2). Un chemin était aménagé dans la dépression inondée (photos 3 et 4). Le chemin mesurait environ 60 mètres de long par 5 mètres de largeur. Un ponceau de 12 pouces était présent environ au milieu du chemin. La profondeur de l'eau au niveau du chemin était d'un maximum 30 cm.

Le contour de la dépression inondée a été suivi et quelques points GPS ont été pris afin de pouvoir reporter la dépression sur une carte numérique. Le milieu humide présente un étranglement à quelques mètres au nord-est du chemin. À ce niveau, une ligne électrique est présente et une canalisation métallique a été constatée au sol.

Du côté sud-ouest, le milieu humide rétrécit jusqu'à devenir une petite dépression et se poursuit jusque dans un petit cours d'eau. Une petite digue de terre était présente à la limite du chenal et du cours d'eau (photo 5). Par la suite, l'eau s'écoulait sous un ponceau pour parvenir au lac Lucerne. Du côté nord du chemin Pierre-Péladeau, un regard pluvial est présent près d'une borne fontaine. À l'intérieur du regard, on pouvait voir deux arrivés d'eau, soit par une canalisation et soit par une purge sous pression (photo 6). En amont du regard, un écoulement d'eau se faisait dans une petite dépression (photo 7).

### Commentaires recueillis

Le propriétaire du terrain a été rencontré. Le propriétaire m'a expliqué que le terrain a commencé à être inondé lorsque la municipalité de Sainte-Adèle a aménagé son réseau d'aqueduc sur la rue Pierre-Péladeau. Il me dit qu'avant, cet endroit était toujours sec. Il indique que comme il s'agit du bout du réseau d'aqueduc, une purge a été installée et cette purge coulerait à l'année. Selon lui, le débit supplémentaire provoquerait un refoulement de l'eau vers son terrain et l'inonderait. Le propriétaire n'aurait pas fait de cas car il trouvait ça beau d'avoir un milieu humide avec des oiseaux et des canards qui y viennent. Il dit avoir aménagé la petite digue de terre justement pour garder de l'eau dans le milieu humide car sinon, il y aura la moitié moins d'eau. Par contre, cette inondation a enclavé la partie de son terrain riverain au lac Lucerne.

Il explique qu'il ne pourrait pas obtenir de droit de passage sur les terrains voisins car il devrait passer directement dans leur cour. Pour le terrain à l'ouest (auberge), il serait obligé à chaque fois de passer directement à côté du bâtiment. Quant au terrain au nord, qui a déjà un accès en gravier, il a mentionné que si le propriétaire désire construire une maison, la largeur du terrain entre le lac et le milieu humide ferait en sorte qu'il devrait aussi passer très près du bâtiment.

Il m'indique qu'il a tenté de faire son chemin à l'endroit le plus étroit du milieu humide. Il a signifié qu'il n'aurait pas pu le faire plus au nord-ouest à cause de la ligne électrique et aussi à cause de la limite de son terrain. Il dit aussi avoir tenté de détourner le plus possible les arbustes présents. Il me fait part qu'il y avait un nid d'oiseau dans un arbuste et qu'il a demandé à l'entrepreneur de contourner l'arbuste, d'où l'aspect sinueux du chemin. Il m'a aussi spécifié ne pas vouloir remplir le reste du milieu humide.

Concernant la pancarte de vente visible sur le chemin Pierre-Péladeau, il dit que son terrain est à vendre mais est encore en réflexion s'il le vend ou le garde. Il aimerait possiblement se faire construire à cet endroit.

## 3. Conclusion

Les travaux ont été réalisés à des fins privées. Selon la définition de milieu humide, sont considéré comme un milieu humide les sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. La présence d'eau à la surface et la présence d'espèces floristiques des milieux humides, tel le saule, nous permettent donc de confirmer que la dépression est un milieu humide au sens de la LQE (loi sur la qualité de l'environnement).

Afin de déterminer la juridiction des travaux, nous devons d'abord déterminer si le milieu humide doit être considéré comme le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac. Selon ce qui a été constaté sur le terrain, la dépression est en lien avec un cours d'eau. Le débit du cours d'eau était très faible et seul un petit chenal permettait un lien entre le cours d'eau et le milieu humide. Par conséquent, il serait difficile de prétendre hors de tout doute raisonnable que le milieu humide ne soit influencé que par le cours d'eau. La présence du milieu humide est possiblement beaucoup plus influencée par la nappe phréatique haute à cet endroit à cause de la présence du lac Lucerne. À quelques dizaines de mètres au sud. Donc, le milieu humide n'est pas considéré comme le prolongement du littoral du cours d'eau tributaire au lac Lucerne mais comme un marais fermé. Les travaux réalisés dans des milieux humides ne sont pas soustraits à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. La construction du chemin est en infraction au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 de la LQE. La municipalité de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson ne régleme pas les travaux dans les milieux humides.

En référence à la démarche d'autorisation pour les projets dans les milieux humides, ce milieu humide doit être considéré comme un milieu humide de situation 3, car il y a présence d'un lien hydrologique de surface avec un cours d'eau. Dans ce cas, le Ministère doit analyser la demande d'autorisation en se basant sur la séquence d'atténuation décrite dans la situation 2, « éviter et minimiser » et l'analyse est basée sur une approche globale et territoriale.

Comme ce genre d'aménagement n'est pas nécessairement refusé ou accepté, un avis professionnel devrait nous être préparé par la Direction de l'analyse et de l'expertise de notre ministère afin de savoir l'ampleur des correctifs à demander au propriétaire.

Date de l'inspection : 2008-05-28

No dossier : 7430-15-01-02280-00

#### 4. Recommandations

Envoyer une lettre au propriétaire lui demandant d'arrêter les travaux.  
Demander un avis professionnel.

Rédigé par : Marc Guénette

Secteur : Hydrique

Signature :



Date :

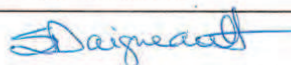
2008/06/10

#### 5. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault

Secteur : Municipal et hydrique

Signature :



Date :

2008-06-17

Commentaires du vérificateur :

## 6. Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon PowerShot A550. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel CANON PHOTOSTITCH 3.1.

**Photo #1:**

**Référence Photo :**

2008-05-28- 001

**Note :**

Aperçu général du terrain.



**Photo #2:**

**Référence Photo :** 2008-05-28- panoramique 011 à 014

**Note :** Aperçu du milieu humide caractérisé par des espèces herbacées et arbustives.



**Photo #3**

**Référence Photo :** 2008-05-28- panoramique 009-010.JPG

**Note :** chemin d'accès, côté lac Lucerne.



**Photo #4:**

Référence Photo : 2008-05-28- panoramique 003-004.JPG

Note : Autre aperçu du chemin d'accès, côté Pierre-Péladeau vers le lac Lucerne.



**Photo #5:**

Référence Photo : 2008-05-28- panoramique 006-007.JPG

Note : Lien hydrologique entre le cours d'eau et le milieu humide. Une petite digue de terre permet de retenir une certaine quantité d'eau dans le milieu humide.



**Photo #6**

Référence Photo :  
2008-05-28- 017.JPG

Note :

Petit cours d'eau en amont  
du regard pluvial.



7. Planche contact des photos prises lors de l'inspection



2008-05-28 001.jpg



2008-05-28 002.jpg



2008-05-28.003.jpg



2008-05-28 004.jpg



2008-05-28 005.jpg



2008-05-28 006.jpg



2008-05-28 007.jpg



2008-05-28 008.jpg



2008-05-28 009.jpg



2008-05-28 010.jpg



2008-05-28 011.jpg



2008-05-28 012.jpg



2008-05-28 013.jpg



2008-05-28 014.jpg



2008-05-28 015.jpg



2008-05-28 016.jpg



2008-05-28 017.jpg



2008-05-28 018.jpg



2008-05-28 019.jpg



2008-05-28 panoramique 003-004.jpg



2008-05-28 panoramique 006-007.jpg



2008-05-28 panoramique 009-010.jpg



2008-05-28 panoramique 011 à 014.jpg

Date de l'inspection : 2008-05-28

No dossier : 7430-15-01-02280-00

### 8. Croquis

Travaux d'aménagement d'un chemin d'accès dans un milieu humide, Sainte-Marguerite-du-lac-Masson, 28 mai 2008.

